

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 03 MARS 2025**  
**Délibération n° DE\_2025\_011**

Le 03 mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie et TURC Jack.

Absents excusés : SIMOND Bruno (pouvoir à DESSUS Jean-François), VANDERNOOT Noémie (pouvoir à ARNEPHY Delphine)

Secrétaire : ARNEPHY Delphine

-----  
**OBJET : Réhabilitation de la maison des associations. Lancement du marché de maîtrise d'œuvre.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer le marché de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la maison des associations.

Le CAUE de la Drôme a préparé le dossier de consultation.

Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres adaptée restreinte organisée en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en bâtiment.

La commune souhaite conforter le rôle majeur de cet équipement dans la vie associative du village et engager pour cela des travaux et des aménagements permettant d'améliorer son fonctionnement, son utilisation et d'accueillir les associations dans de bonnes conditions.

Les principaux objectifs sont :

- une amélioration thermique globale du bâtiment,
- une amélioration du confort d'usage par une réorganisation et mutualisation de certains locaux,
- une mise aux normes du bâtiment.

La remise des plis est fixée au lundi 17 mars 2025 à 12h.

Après analyse des candidatures, la commission d'appel d'offres et le CAUE feront le choix des candidats admis à faire une offre initiale avec une date limite fixée au 09 avril 2025 à 12h.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

T. DIDIER

